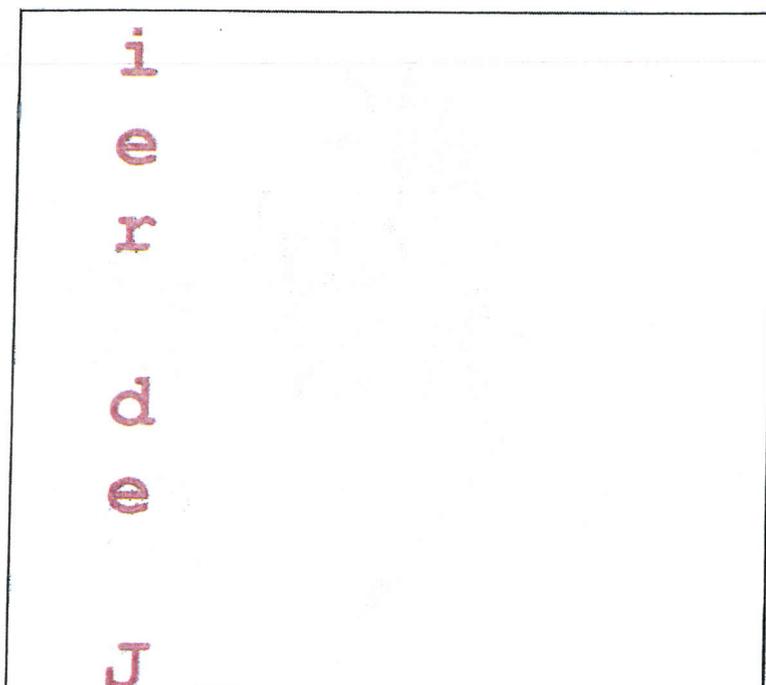


Procès-Verbal de Constat

H
u
i
s
s
i
e
r
d
e
J
u
s
t
i
c
e

Société Civile Professionnelle
Fabrice COUVILLERS
Alain BOULARD



64 rue Marcelin Berthelot
B.P. 12 93700 Drancy

Tel : 01.48.32.71.91
Fax : 01.48.31.18.59
Constat : 01.48.31.79.16

380300

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT-SIX FÉVRIER

S.C.P.
Fabrice COUVILLERS
Alain BOULARD
Huissiers de Justice Associés

64, Rue M. Berthelot
B.P.12
93701 DRANCY Cedex



Nous contacter

Tél : 01.48.32.71.91
Fax : 01.48.31.18.59
contact@huissiers-drancy.com

Références IMPERATIVES
à rappeler:
380300

A LA DEMANDE DE :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 2 AVENUE MAUROUARD 93190 LIVRY GARGAN agissant par son Syndic la SAS FONCIA MANAGO, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, immatriculée au RCS de Pontoise sous le n° B 302 654 173, dont le siège social se situe 3 rue Henri Dunant 95460 EZANVILLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'a exposé

Que dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière diligenté à l'encontre de Madame [redacted], il a le plus grand intérêt à faire procéder à la description de l'appartement sis à Livry Gargan, 2-4 avenue Maurouard au 2eme étage porte droite, préalablement à la mesure de la vente aux enchères organisée ultérieurement.

Que je suis requis à cet effet.

Déférant à cette réquisition,

Je, Fabrice COUVILLERS, membre de la SCP Fabrice COUVILLERS et Alain BOULARD, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de Bobigny à la résidence de Drancy (93700), 64 rue Marcelin Berthelot, soussigné,

Me suis transporté ce jour à partir de 10 heures précises, à Livry-Gargan (93190), 2-4 avenue Maurouard et 66 avenue Jean-Jacques Rousseau, où là étant,

J'ai vu, reconnu et constaté ce qui suit :

APPARTEMENT

On y accède par l'escalier donnant sur cour. L'appartement est situé au deuxième étage, porte droite.

Cet appartement se trouve occupé par Madame [redacted].

Elle me justifie une pièce d'identité de laquelle il ressort qu'elle est née le 27 décembre 1956 à Kimpese au Congo, de nationalité congolaise, sans emploi.

380300

Elle me déclare vivre seule dans les lieux, sans enfant.

Elle me présente un contrat de location daté du 13 octobre 2017, au terme duquel il ressort que le loyer de l'appartement s'élève à la somme de sept-cent-cinquante euros (750 euros) mensuel, augmenté de cinquante euros (50,00 euros) pour les charges provisionnelles.

Elle m'indique ne pas avoir connaissance du montant de la taxe foncière.

Cet appartement se trouve constitué d'une entrée desservant une cuisine, un cabinet d'aisances, une pièce à usage de salle à manger, une pièce à usage de chambre et une salle d'eau.

Les sols, à l'exception des pièces humides, sont recouverts d'un parquet de type stratifié, à l'état d'usage. Quelques soulèvements et dégradations du parquet sont visibles dans les deux pièces de vie ainsi que dans l'entrée.

Les murs sont recouverts d'une peinture en bon état général, à l'exception du mur séparatif de la chambre et de la salle d'eau, où de très nombreuses taches d'humidité sont visibles.

Dans la cuisine, les murs sont habillés d'un lambris PVC en bon état.

Les fenêtres de l'appartement sont toutes pourvues d'un double vitrage, mais dépourvues d'étanchéité sur le pourtour.

Le chauffage, dans cet appartement, est électrique dans l'ensemble des pièces.

La locataire me précise être titulaire d'un emplacement de stationnement dans la cour, au pied de l'immeuble.

Le présent procès-verbal comporte deux pages.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.



S.C.P.

Fabrice COUVILLERS
Alain BOULARD
Huissiers de Justice Associés

64, Rue M. Berthelot
B.P.12
93701 DRANCY Cedex



Nous contacter

Tél : 01.48.32.71.91

Fax : 01.48.31.18.59

contact@huissiers-drancy.com

**Références IMPERATIVES
à rappeler:**

380300